

**DESTINATAIRES :** À l'ensemble du personnel de soins, des gestionnaires et des médecins

**EXPÉDITEUR :** Sylvain Pomerleau, directeur général adjoint – Programme santé physique générale et spécialisée, de l'enseignement et de la recherche

**DATE :** 14 juin 2022

**OBJET :** **SOINS À L'USAGER AMBULATOIRE QUI REFUSE DE PORTER LE MASQUE**

---

Malgré la recommandation du port du masque dans nos installations de santé, il arrivera que certains usagers qui s'y présentent pour obtenir des soins ambulatoires refusent de le faire.

Dans ce contexte, le service à ce patient ne peut pas être refusé.

L'équipe de prévention et contrôle des infections recommande que ces patients soient traités comme des usagers à risque, donc avec un statut tiède ou jaune.

On demande à ce que ces patients attendent à l'extérieur ou dans sa voiture si la situation le permet. Dans le cas contraire, le patient doit être installé dans un secteur dédié et mis en isolement.

Les membres du personnel et les médecins doivent interagir avec cette personne en portant les protections requises pour un usager tiède.

Cette orientation est en fonction de la situation épidémiologique actuelle et pourrait changer.